

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° DCM_2022_132

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **26 octobre 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 19 octobre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 27 octobre 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Isabelle BERTHELOT, *adjointe*, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Richard MOUSSE et Christian SEON, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Nathalie TISSIER-MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Isabelle BERTHELOT Brigitte MACAUDIERE Valérie MACHON Richard MOUSSE Christian SEON Catherine REMY-MENU	Eric MICHAUD Chantal LACOUR Véronique MOUILLER Nabih NEJJAR Jacky BARRAUD Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20221026-DCM_2022_132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2022

Affichage : 26/10/2022

PERSONNEL COMMUNAL**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Nabih Nejjar, adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, Il est nécessaire de créer trois emplois permanents :

- un emploi de secrétaire médical(e) à compter du 1^{er} novembre 2022 relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif à temps non-complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 17.5/35^{ème} .

Cette création fait suite au développement de l'activité médicale auquel le service administratif du Centre Municipal de Santé, en effectif, doit nécessairement s'adapter.

- un emploi de responsable des solidarités et de la santé à compter du 1^{er} novembre 2022 relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché territorial à temps complet (35/35^{ème}).

Cette création fait suite au départ en retraite au premier trimestre 2023 de l'actuel responsable du service social de la commune de Riorges. Personnel de Roannais Agglomération, il était mis à disposition par l'agglomération à la hauteur d'un 50% de temps. Le développement de la composante santé explique la création d'un poste à temps complet.

- un emploi d'agent de garderie à compter du 1^{er} novembre relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps non-complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35^{ème}.

Cette création se fait dans le cadre du placement d'un agent d'entretien en disponibilité d'office avant retraite pour invalidité, à son remplacement par un agent suite à mobilité interne et donc au nécessaire remplacement de cet agent.

Pour les trois postes, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6° ou à l'article L 332-14 du code général de la fonction publique, il est nécessaire d'autoriser, pour faire face à la couverture du besoin en effectif, de recruter un agent contractuel

Vu l'avis du Comité Technique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

1°) adopte la proposition :de création, au 1^{er} novembre 2022 :

- a. d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non-complet (17.5/35^{ème}) pour effectuer les missions de secrétaire médicale,

- b. d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet (35/35^{ème}) pour exercer les missions de responsable des solidarités et de la santé,

- c. d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non-complet (28/35^{ème}) pour exercer les missions d'agent de garderie.

2°) autorise, le cas échéant et pour chaque emploi créé par la présente délibération, le recrutement d'un agent contractuel dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire dans les conditions prévues aux articles L 332-14 et L332-8 du code général de la fonction publique ;

3°) met à jour le tableau des effectifs ;

4°) inscrit les crédits au budget principal au Chapitre 12 aux articles correspondants.

PERSONNEL COMMUNAL
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET
AU 1^{er} novembre 2022

Filière	Ancien nombre d'emplois	Nouveau nombre d'emplois
Filière administrative		
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	inchangé
Attaché hors classe	1	inchangé
Attaché principal	2	inchangé
Attaché	8	9
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	3	inchangé
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3	inchangé
Rédacteur	4	inchangé
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	8	inchangé
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	6	inchangé
Adjoint administratif	5	inchangé
Filière technique		
Ingénieur principal	1	inchangé
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4	inchangé
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2	inchangé
Technicien	1	inchangé
Agent de maîtrise principal	6	inchangé
Agent de maîtrise	5	inchangé
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	21	inchangé
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14	inchangé
Adjoint technique	22	inchangé
Filière animation		
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	inchangé
Animateur territorial	1	inchangé
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	inchangé
Filière médico-sociale		
Médecin territorial de 1 ^{ère} classe	1	inchangé

Assistant territorial socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	1	inchangé
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	2	inchangé
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	6	inchangé
Filière police municipale		
Brigadier chef principal	2	inchangé
Gardien-brigadier	1	inchangé

PERSONNEL COMMUNAL
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON-COMPLET
AU 1^{er} novembre 2022

Filière	Ancien nombre d'emplois	Nouveau nombre d'emplois	Quotité horaire
Filière administrative			
Adjoint administratif	0	1	17h30
Filière technique			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	inchangé	31h30
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	inchangé	34h00
	3	inchangé	28h00
	1	Inchangé	28h40
	1	inchangé	21h00
Adjoint technique	1	inchangé	26h00
	5	6	28h00
	1	inchangé	31h00
	1	inchangé	34h00
Filière médico-sociale			
Médecin territorial de 1 ^{ère} classe	1	inchangé	28h
	1	inchangé	21h
	3	inchangé	17h30
	1	Inchangé	14h
	1	inchangé	7h
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1	inchangé	26h00

Riorges, le 26 octobre 2022

La secrétaire de séance,
Nathalie TISSIER-MICHAUD

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN